

L'espace public contemporain au prisme des formes de résistance à l'injonction participative. Le cas des débats publics sur le programme électro-nucléaire

Mikael Chambru

► **To cite this version:**

Mikael Chambru. L'espace public contemporain au prisme des formes de résistance à l'injonction participative. Le cas des débats publics sur le programme électro-nucléaire. Journée doctorale du Deuxième congrès du Groupement d'intérêt scientifique Démocratie et Participation, Oct 2011, Paris, France. Actes du Premier Congrès du GIS Démocratie

Participation. <hal-01191634>

HAL Id: hal-01191634

<http://hal.univ-grenoble-alpes.fr/hal-01191634>

Submitted on 25 Aug 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



**L'espace public contemporain au prisme
des formes de résistance à l'injonction participative.
Le cas des débats publics sur le programme électro-nucléaire**

Mikaël Chambru
GRESEC, Université de Grenoble
mikaelchambru@riseup.net

Résumé.

Cet article se propose d'analyser les formes d'engagements mises en oeuvre au sein de l'espace public par la mouvance anti-nucléaire pour résister à l'injonction participative relative aux débats publics mis en place sous l'égide de la Commission nationale du débat public (CNDP) à propos de la politique électro-nucléaire. A travers une approche socio-historique, nous chercherons d'abord à réinscrire leur mise en place et les formes de résistances qui les accompagnent dans une temporalité plus longue et au delà de ces seuls dispositifs participatifs institutionnels. Il s'agira ensuite d'analyser les enjeux communicationnels et informationnels, les processus sociaux et politiques, ainsi que les stratégies d'acteurs à l'oeuvre, afin, *in fine*, de saisir à travers le prisme de l'engagement militant les mutations contemporaines de l'espace public.

Abstract.

This paper proposes to analyze the types of commitments used in the public sphere by the anti-nuclear movements to resist the injunction of participatory public debates. These debates, related to the nuclear power policy, are implemented under the aegis of the National Commission of Public Debate (CNDP). Using a socio-historical approach, we contextualize the implementation of participative tools and the forms of resistance against them in a longer perspective and beyond these institutional participative mechanisms. Analyzing this form of communication and the information issues at stake, the social processes and the political strategies of actors constitute the next step in our work. Doing so enables us to improve the common understanding, through the prism of activist commitment, of the modern transformations of the public sphere.

**L'espace public contemporain au prisme
des formes de résistance à l'injonction participative.
Le cas des débats publics sur le programme électro-nucléaire**

Mikaël Chambru
GRESEC, Université de Grenoble
mikaelchambru@riseup.net

Cet article se propose, à l'instar d'autres études déjà menées en Sciences de l'information et de la communication (Suraud, 2006), de compléter les travaux de recherches privilégiant une réflexion normative sur les procédures et l'évaluation des débats publics mis en place sous l'égide de la Commission nationale du débat public (CNDP) (Blatrix & all., 2007). Ces dispositifs participatifs institutionnels – même s'ils ne constituent qu'un fragment de l'ensemble des discussions et des débats traversant les sociétés contemporaines (Mermet, 2007) – sont une des composantes de l'espace public. Cet espace public n'est pas un invariant. Il est le résultat d'un processus socio-historique – toujours en cours – étroitement lié à la démocratie comme projet politique et comme déclinaison de celui-ci (Miège, 2010). A partir de 2005-2006, plusieurs débats publics relatifs à la politique électro-nucléaire sont organisés sous l'égide de la CNDP. De son côté, la mouvance anti-nucléaire entend résister à l'injonction participative qui accompagne ces dispositifs participatifs institutionnels. Notre objectif est d'analyser les formes d'engagements mises en oeuvre pour y parvenir. A travers une approche socio-historique, nous chercherons d'abord à réinscrire la mise en place de ces débats publics et les formes de résistances qui les accompagnent dans une temporalité plus longue et au delà de ces seuls dispositifs participatifs institutionnels. Il s'agira ensuite d'analyser les enjeux communicationnels et informationnels, les processus sociaux et politiques, ainsi que les stratégies d'acteurs à l'oeuvre, afin de rendre visible cette résistance au sein de l'espace public. Ces formes plurielles d'engagement de la mouvance anti-nucléaire s'inscrivent au sein de ce dernier, l'espace public étant le lieu de la participation du public (Ion, 2001). Or, cet espace public n'est pas seulement un cadre au sein duquel l'expression de la diversité des formes de prise de parole et des mondes vécus est visible, il est aussi un espace social normatif se construisant dans l'action (Miège, 2004). Il s'agit donc plus largement de saisir, à travers le prisme de l'engagement militant (Ion, 2006), les mutations contemporaines d'un espace public fragmenté, juxtaposé, parcellarisé, élargie et diversifié (Miège, 2010).

La démocratie aux prises avec le programme électro-nucléaire

Une fermeture du système politique institué

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, une politique scientifique et technique visant à reconstruire la grandeur de la France, via la prouesse technologique, s'impose de façon quasi-consensuelle au sein du système politique institué, le programme électro-nucléaire étant au cœur de ce projet de reconstruction nationale (Hecht, 1998). En 1952, un premier plan de développement de l'énergie atomique est voté par l'Assemblée nationale. Très vite, la science et la politique se lient dans l'organisation concrète de ce projet de reconstruction nationale. En 1955, est créée la commission consultative pour la Production d'électricité d'origine nucléaire (commission Péon). Composée de hauts fonctionnaires, de dirigeants du CEA et d'EDF et des représentants des firmes industrielles intéressées par le nucléaire, elle est chargée de conseiller le gouvernement. La même année, EDF obtient la maîtrise d'oeuvre des centrales nucléaires et lance, un an plus tard, son premier programme électro-nucléaire. Résultat d'une élaboration scientifique et technologique d'EDF, sa mise en place relève d'une logique technocratique et va avoir un rôle structurant sur l'organisation de la société (Trinh et Wieviorka, 1991). D'ailleurs, le 25 mars 1957, le traité de Rome instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) consacre le pari du nucléaire comme essentiel au développement économique et géopolitique de l'Europe en reconstruction et des pays qui la compose. Or, à cette époque, le programme électro-nucléaire n'est pas présenté comme un choix politique pouvant être controversé et objet d'un débat public, mais simplement comme une question technique relevant de la seule compétence d'experts (Simonnot, 1978). Il est même jugé par certains, du fait de son importance stratégique pour la France, incompatible avec la démocratie (De Gravelaine et O'Dy, 1978). Après avoir créé en 1973 la Société française d'énergie nucléaire (SFEN) et l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), le programme électro-nucléaire va s'accélérer avec le plan Messmer en 1974. Adopté par le conseil des Ministres sans débat public ni débat parlementaire contradictoire, ce plan, fixé un an plus tôt par la commission Péon, va généraliser le recours à l'énergie nucléaire en France. Pendant près de vingt ans, la participation concernant le programme nucléaire va donc être circonscrite à un nombre d'acteurs très limité. Cette fermeture du système politique institué en matière de décision atomique va alors assujettir les formes d'actions collectives de la mouvance anti-nucléaire naissante (Kitschelt, 1986).

L'émergence d'un espace public autonome fragmenté

Cinq ans après son lancement, le programme électro-nucléaire finit par surgir dans l'espace public comme un enjeu politique générateur de conflits et le choix d'un type de société, avec les mobilisations contre les centrales nucléaires de Fessenheim et Bugey en 1971. Assez rapidement ensuite, des groupes anti-nucléaires locaux vont se créer sur chaque site d'implantation envisagé d'une centrale nucléaire. Les médias vont alors mettre en évidence ces conflits locaux et diffuser des informations de nature à contribuer à les faire surgir, tandis que ces derniers vont venir alimenter le débat médiatique (Garraud, 1979). Sur le terrain, les militants anti-nucléaires vont axer leur action sur la collecte et la diffusion d'information sur l'énergie nucléaire, afin de faire exister objectivement le risque nucléaire dans l'opinion publique. Ils vont ainsi chercher, alors qu'EDF pratique le secret, la rétention et la déformation de l'information (De Gravelaine et O'Dy, 1978), à rendre public ce qui est caché par l'Etat. Cet activisme informationnel, qui se déploie alors en marge des organisations partisans et en remettant en cause l'échelle spatiale pyramidale du traitement des problèmes publics (Fagnani & all., 1979), se traduit par l'émergence, au sein de l'espace public, d'un espace public autonome (Habermas, 1988) au caractère conflictuel et oppositionnel (Negt, 2007). En dehors des systèmes de pouvoir économique et étatique, mais également de la face prolétarienne de l'espace public, cet espace public autonome s'auto-organise et s'auto-forme. Un mouvement d'action collective va ensuite progressivement se structurer avec la mise en place de différentes coordinations et réseaux d'informations plus ou moins éphémères – et dont la taille et l'appellation varieront fortement dans le temps – entre les différents groupes anti-nucléaires locaux. Cet espace d'interdépendance spécifique, multiple et fragmenté, va également mettre à l'épreuve la sphère instituée du politique alors réduite à un centre d'exercice du pouvoir. La critique va de plus en plus s'exercer contre le pouvoir de l'Etat, EDF devant s'appuyer à mesure que la contestation grandit sur l'appareil policier et judiciaire de l'Etat (Touraine, 1980). Le développement de cet espace public autonome fragmenté ne se fait pas de façon totalement isolée, comme coupé des autres univers du monde social. Il va ainsi faire pression et stimuler l'espace public politique.

L'introuvable débat démocratique

En novembre 1974, après l'adoption du plan Messmer sans débat parlementaire national, le ministre de l'Industrie va consulter les établissements publics régionaux pour choisir les sites d'implantation des centrales nucléaires, sans débattre le principe du recours à l'énergie nucléaire et

tout en gardant la maîtrise du processus décisionnel (Colson, 1977). A partir de 1975 et de l'essor de la contestation, le système politique institué fermé en matière de décision atomique va tout de même partiellement s'ouvrir, de façon temporaire et localisé. Des consultations populaires vont ainsi être organisées par les municipalités, notamment à Flamanville et à Golfech. En 1976, la violente répression de la mobilisation à Creys-Malville entraîne la création d'un Comité inter-départemental des élus locaux contre Superphénix. La même année, le Conseil général de l'Isère prend l'initiative d'organiser lui-même un débat public, via deux journées de session extraordinaire sur le nucléaire (Conseil général de l'Isère, 1977). Il vote ensuite, sur proposition du Parti socialiste, une motion réclamant plus de transparence et la suspension des travaux. Le Conseil général de la Savoie en fera de même. Deux mois plus tard, en décembre 1976, une proposition de résolution demandant la création d'une commission d'enquête parlementaire est rejetée à l'Assemblée nationale, tout comme la demande de députés socialistes d'organiser un débat sur le nucléaire sanctionné par un vote. En 1977, ce sont 150 élus locaux de la région de Creys-Maville qui affirment publiquement leur opposition à Suphephénix. En vain. Une fois au pouvoir en 1981, le Parti socialiste n'organisera pas le débat public national sur l'énergie nucléaire. Seulement des instances dédiées à « *l'information du public* » seront créées. L'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST) en 1983, le Conseil supérieur de la sûreté et de l'information nucléaires (CSSIN) en 1987 et le Collège de prévention des risques technologiques (CPRT) en 1989. L'engagement d'une partie de mouvance anti-nucléaire dans le jeu électoral d'une part, et l'ouverture de la communication publique des acteurs économiques de l'industrie de l'atome à la fin des années quatre-vingt-dix dans un cadre contraint (Monnoyer, 1997 et Cabedoche, 2003) de l'autre, ne contribueront pas obtenir un débat démocratique sur le programme électro-nucléaire.

La mise en place des débats publics sous l'égide de la CNDP

La participation, nouvel impératif démocratique

Dans ce contexte singulier, l'impératif de participation du public va finir par émerger au terme d'une histoire mouvementée d'extension de la démocratie. Dès le lancement de la politique électro-nucléaire, une procédure administrative d'Enquête d'utilité publique (EUP), seul moment imposé par la loi pour la consultation du public, est obligatoire pour chaque projet d'implantation de centrale nucléaire (Rainaud, 1994). En 1976, la loi relative à la protection de la nature augmente les impératifs de consultation en rendant obligatoire l'obtention par EDF d'une Déclaration d'utilité

publique (DUP) délivrée par le Conseil d'état. Pour les militants anti-nucléaires, ces procédures de consultation s'apparentent à un « *simulacre de démocratie* », et vont surtout leur servir de catalyseur pour amplifier les mobilisations – nous y reviendrons plus tard. Suite à ces conflits et pour pallier l'insuffisance de l'EUP, le « débat public » va être mis en place à travers une « *concession procédurale* » donnée par l'Etat (Blatrix, 2007), dans un contexte de défiance sociale croissante à l'égard de la technoscience et de l'idéologie du progrès (Pestre, 2003). En 1995, la loi relative à la protection de l'environnement crée la CNDP pour garantir l'organisation et la qualité de la mise en oeuvre du débat public. En 2002, la loi relative à la démocratie de proximité transforme la CNDP en autorité administrative indépendante. Dès lors, la CNDP devient un organe majeur de la participation du public au processus décisionnel, traduisant ainsi l'émergence d'une norme délibérative (Blondiaux et Sintomer, 2002) et d'un impératif participatif aux versions plurielles (Blondiaux, 2008) dans les discours des politiques publiques. Ces dispositifs de débats publics sous l'égide de la CNDP se multiplient alors dans les domaines de l'aménagement du territoire, de la santé, de l'environnement et des risques naturels et technologiques. Un processus d'institutionnalisation controversé du débat public (Fourniau, 2011) auquel la politique électro-nucléaire française n'échappe pas, et qui, plus largement, va avoir des effets ambivalents sur les formes d'engagement des mouvements contestataires (Blatrix, 2002). La mouvance anti-nucléaire ne va pas pouvoir l'ignorer.

L'enjeu communicationnel des dispositifs participatifs institutionnels

A partir de 2005-2006, plusieurs débats publics relatifs à la politique électro-nucléaire sont organisés sous l'égide de la CNDP. Cette dernière se voit ainsi confier la tâche de faire entrer le nucléaire en démocratie (Barthe, 2006). Or, comme lors des EUP dans les années soixante-dix, ces dispositifs participatifs institutionnels n'ont pas été mis en place en amont du processus d'élaboration des projets et ne portent pas sur l'opportunité de ces derniers. Ainsi, le débat public concernant l'EPR de Flamanville intervient après le vote de la loi relative à l'orientation de l'énergie qui stipule que la construction d'un EPR est « *indispensable* ». Celui concernant ITER intervient après la décision internationale de construire le réacteur expérimental à Cadarache. Celui concernant la gestion des déchets radioactifs intervient après l'annonce par le gouvernement de poursuivre pour dix ans les orientations de recherche instaurées par la loi relative à la transparence et la sécurité en matière nucléaire. Celui concernant l'EPR de Penly intervient après la décision du Président de la République de construire un second EPR. Lors de chacun de ses débats publics, l'opportunité des projets n'a pas donc été réellement soumise à la discussion du public, conduisant

même l'organisateur du dispositif participatif institutionnel à s'interroger lui-même sur son utilité (Grandazzi, 2009). Ils vont pourtant susciter des craintes inédites et produire une anticipation très forte de la conflictualité du débat par la CNDP (Ballan & all., 2007). Ces dispositifs de participation s'apparentent ainsi à un outil de médiation politique et de communication valorisant la mise en scène du débat (Weil, 2010). Les processus communicationnels à l'œuvre absorbent toutes les critiques que cette scénarisation de la participation n'a pas écarté *de facto* du débat, tandis que l'asymétrie des ressources entre les acteurs du secteur nucléaire et le public conforte l'idée selon laquelle les décisions sont déjà prises (Bresson-Gillet, 2010). Cette asymétrie des ressources n'est d'ailleurs en rien inédite, dans le sens où elles étaient déjà observables lors du processus de concertation lancé par l'Etat au milieu des années soixante-dix (Fagnani & all., 1979). L'enjeu communicationnel de ces débats publics et de l'injonction participative qui les accompagne consiste donc une nouvelle fois à donner une légitimité à une décision déjà connue et à un secteur qui cherche une nouvelle légitimité dans un contexte social critique à son égard.

L'enjeu informationnel des dispositifs participatifs institutionnels

Dès la mise en place du premier débat public sous l'égide de la CNDP – celui concernant l'EPR à Flamanville, la question de l'accès à l'information s'impose comme un enjeu majeur. La mouvance anti-nucléaire va utiliser ce dispositif participatif institutionnel – où le pluralisme de l'information apparaît comme une condition essentielle de la crédibilité du débat – comme un outil de communication pour rendre public des informations cachées par l'Etat. Ainsi, dans son cahier d'acteur, le *Réseau sortir du nucléaire* mentionne et propose la diffusion d'un document classé « *confidentiel défense* » émanant d'EDF et démontrant « *les faiblesses du réacteur nucléaire EPR face au risque de chutes d'avions en ligne* ». Un document jugé de « *notoriété publique* » que l'organisation anti-nucléaire avait rendu public quelques années plus tôt et dont la publicisation avait déjà eu un fort retentissement médiatique au sein de l'espace public. Cette référence met alors le dispositif participatif institutionnel en péril et ouvre une situation de crise. Sur demande du Haut fonctionnaire de défense du Ministère chargé de l'industrie, l'organisateur du débat public retire le paragraphe litigieux. Immédiatement, le *Réseau sortir du nucléaire* médiatise largement l'information et annonce, avec tous les acteurs opposés à l'EPR, son départ du dispositif participatif institutionnel qui perd alors l'essentiel de sa crédibilité. L'organisateur suspend ensuite lui-même temporairement sa décision de poursuivre ou non ce débat, avant de s'appuyer sur cet épisode pour entamer une réflexion sur l'accès à l'information et son traitement via une expertise pluraliste, sans pour autant parvenir à résoudre les problèmes identifiés (Grandazzi, 2009). Ce problème d'accès à

des informations classées secret défense va une nouvelle fois conforté l'idée selon laquelle le nucléaire serait incompatible avec la démocratie (Zonabend, 2007). L'enjeu informationnel de ces dispositifs participatifs institutionnels s'apparente donc à un enjeu communicationnel pour la mouvance anti-nucléaire qui va s'en saisir dans les autres débats publics mis en place sous l'égide de la CNDP pour résister à l'impératif participatif.

S'engager dans l'espace public pour résister à l'impératif participatif

Des formes de résistance plurielles et non inédites

Les formes d'engagement de la mouvance anti-nucléaire au sein de l'espace public pour résister à cette injonction participative vont être plurielles. La voie juridique va par exemple être utilisée en 2006 par le *Réseau sortir du nucléaire* pour dénoncer la mise en place du dispositif participatif institutionnel en aval du processus d'élaboration du projet ITER. En vain. La mouvance anti-nucléaire va ensuite, tout en organisant parallèlement son propre débat, parvenir à faire annuler la première réunion du débat public mise en place par la CNDP. Elle tentera d'en faire de même pour la seconde, avant d'en être empêché par les forces de l'ordre. Lors des autres dispositifs participatifs institutionnels sur le nucléaire, cette résistance à l'impératif participatif prendra le plus souvent la forme d'une non-participation au débat, suite à l'appel au boycott du *Réseau sortir du nucléaire*. Collectivement absente des discussions, la mouvance anti-nucléaire s'y fera tout de même directement entendre en son sein par l'intermédiaire de la participation individuelle de militants qui se présenteront alors comme les porte-parole de ceux restés en marge du dispositif. Au printemps 2010, cette position stratégique du refus volontaire de participation va être infléchie lors du débat sur l'EPR de Penly. Ainsi, contrairement au *Réseau sortir du nucléaire*, le collectif *Stop à l'EPR à Penly ni ici et ailleurs* décide de s'y engager. Or, cette participation va mobiliser les mêmes registres de justification que la non-participation (Boltanski et Thévenot, 1991), à savoir interroger l'objet même du dispositif participatif institutionnel pour lui faire perdre l'essentiel de sa crédibilité et revendiquer la tenue d'un débat démocratique sur la politique électro-nucléaire. Les raisons d'agir employées par les participants et les non-participants pour justifier leurs formes d'engagements sont ainsi identiques. Ces formes plurielles d'engagement au sein de l'espace public autour de ces dispositifs participatifs institutionnels mis en place sous l'égide de la CNDP n'ont surtout rien d'inédites. Elles sont également observables dans les années soixante-dix autour de la contestation des EUP, l'ancêtre procédurale de consultation des débats publics. Elles n'ont donc finalement, tout

comme la mise en démocratie du nucléaire, guère évolué, la mouvance anti-nucléaire étant prisonnière d'un répertoire limité et hérité des mobilisations passés (Mathieu, 2004).

Le débat public, moment singulier d'un cycle de mobilisation

Cette résistance de la mouvance anti-nucléaire à l'impératif participatif s'inscrit dans un cycle de mobilisation (Tarrow, 1995) plus large que les seules mobilisations à l'œuvre lors des débats publics. Lors du débat sur l'EPR de Flamanville, c'est en effet dès l'annonce de la décision gouvernementale de le construire que la mobilisation anti-nucléaire va progressivement resurgir au sein de l'espace public. Ainsi, le 17 janvier 2004, 15 000 personnes défilent à Paris contre ce projet. Dans la région grand-ouest se crée alors, à partir des organisations anti-nucléaires existantes, le collectif *L'EPR non merci, ni ailleurs ni ici* qui va multiplier les réunions publiques d'informations dans les mois suivants. Le 21 juin, trois militants anti-nucléaires se lancent d'un jeûne pour un obtenir un débat démocratique. Le 18 octobre, le *Réseau sortir du nucléaire* lance une action nationale de blocage administratif d'EDF. Progressivement donc, ce mouvement d'action collective va se structurer. C'est ensuite, et seulement ensuite, qu'est mis en place le « débat public » sous l'égide de la CNDP, à l'automne 2005. Ce dernier n'en constitue alors pas moins un moment singulier, dans le sens où il va contribuer à renforcer des rapports sociaux déjà fortement conflictuels et à intensifier le conflit du fait de ses conditions de mise en œuvre. Il va ainsi offrir à la mouvance anti-nucléaire une opportunité politique pour réactiver son discours critique à l'égard de la politique électro-nucléaire et lui permettre de le mettre en visibilité au sein de l'espace public. Une voix qui ne va pas se taire avec la fin du dispositif participatif institutionnel. Ainsi, les 15 et 16 avril 2006, 30 000 personnes défilent à Cherbourg, puis ils seront 62 000 le 17 mars 2007 à en faire de même simultanément dans cinq villes. Entre temps, la mobilisation change d'échelle spatiale, avec la création d'un collectif international « Stop EPR ». De nouvelles organisations apparaissent aussi localement et multiplient les actions collectives spontanées. En ayant recours à la désobéissance civile (occupation de pylône) et au rire (brigades activistes de clowns) comme outil de lutte, ils étendent alors les formes d'engagements de la mouvance anti-nucléaire, qui n'en restent pas moins historiquement ancrées. En 2011, cette mobilisation est toujours d'actualité.

Promotion d'une véritable démocratie délibérative

Cette résistance à l'injonction participative, aussi bien au sein des dispositifs participatifs

institutionnels mis en place sous l'égide de la CNDP que plus largement au sein de l'espace public, se traduit par la résurgence d'un espace public autonome, au caractère conflictuel et oppositionnel. Dès lors, en plus de mettre à l'épreuve la sphère instituée du politique toujours réduite à un centre d'exercice du pouvoir en matière de décision atomique, ces formes de résistances plurielles et les discours de justifications qui les accompagnent font pression et stimulent l'espace public politique. Ainsi, la crise du secret défense lors du débat public sur l'EPR de Flamanville a provoqué une montée en puissance et une affirmation de l'indépendance de la CNDP. La mouvance anti-nucléaire va elle-même le reconnaître, passant, dans son argumentation critique, d'une remise en cause initiale de la CNDP en tant que dispositif participatif institutionnel à une remise en cause de l'intervention étatique vis-à-vis de la CNDP. Ce changement de statut dans les modalités argumentatives traduit alors une reconnaissance, bien que très vite limitée par les conditions de mise en œuvre du dispositif participatif institutionnel, entre les réseaux associatifs et les organisateurs du débat (Bertrand & all., 2005). Cette pression sur l'espace public politique, la mouvance anti-nucléaire va également la mener en réclamant un débat public national sous l'égide de la CNDP à propos du démantèlement des centrales nucléaires. L'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) va y être aussi favorable, tout comme le président du Conseil Général du Finistère et président de la Commission locale d'information (CLI) des Monts d'Arrée. Dans ses conclusions, la commission d'enquête publique de 2009 estime, elle-aussi, « *opportun* » d'organiser un tel débat public. Plus largement, le refus du *Réseau sortir du nucléaire* de participer à ces dispositifs participatifs institutionnels se révèle être une forme d'engagement de promotion d'une véritable politique délibérative sur le plan structurel. D'une part, la référence à un idéal démocratique est omniprésente dans leur discours, et d'autre part la mouvance anti-nucléaire réclame l'annulation de ces débats publics... tout en exigeant l'organisation d'un débat public débarrassé de toutes formes de domination, cet introuvable débat démocratique depuis les années soixante-dix, qui se déploierait alors dans d'autres espaces et selon d'autres modalités que ceux et celles imposés par les dispositifs participatifs institutionnels.

Vers le déploiement d'un espace public politique ?

La résistance de la mouvance anti-nucléaire à l'injonction participative s'inscrit donc dans un contexte plus large du traitement public de la question du programme électro-nucléaire depuis son lancement. Les processus sociaux et politiques, les stratégies d'acteurs et les formes d'engagements plurielles observables au sein de ces dispositifs participatifs institutionnels n'ont d'ailleurs rien d'inédits. Plus que des ruptures et des nouveautés, ils révèlent au contraire la continuité d'une ancienne controverse et les rapports de force qui l'anime. Ces débats publics ne sont finalement

qu'un moment parmi d'autres d'un cycle de mobilisation au sein duquel se déploie plus largement la participation du public. Ils n'en restent pas moins un moment singulier révélateur du caractère technocratique du nucléaire, et ce malgré la normalisation de l'impératif de participation du public. Dans ce contexte de fermeture du système politique institué en matière de décision atomique, ces dispositifs participatifs institutionnels permettent alors – comme l'EUP et la DUP en leur temps – de par leur condition de mise en oeuvre et leur utilisation par la mouvance anti-nucléaire comme un outil de communication et de mobilisation, de renforcer et de structurer la contestation du public. En d'autres termes, ils revivifient un espace public autonome fragmenté ayant émergé dans les années soixante-dix, à partir duquel la mouvance anti-nucléaire entend alors peser sur les décisions. Cette dernière emprunte alors, même si elle les rejette pour partie, les voies et les arguments critiques de l'espace public politique pour en dénoncer les limitations du moment, tout en faisant la promotion d'une véritable politique délibérative sur un plan structurel. Dès lors, cet emballement de l'espace public autonome fragmenté peut permettre à terme de renouveler et de reconstituer un espace public politique historiquement affaibli en matière de décision atomique. Il contribue ainsi, au même titre que les autres logiques sociales de la communication, à structurer et à activer la structuration d'une société contemporaine segmentée et fragmentée tout en étant une construction sociale en cours (Miège, 2004).

Bibliographie

Ballan Etienne & all., « Anticipation et contrôle dans les débats publics : le cas des premiers débats nucléaires », in *Le débat public : une expérience française de démocratie participative* (Sous la direction de Blatrix Cécile & all.), Paris, La découverte, 2007, pp. 123-133.

Barthe Yannick, *Le pouvoir d'indécision : la mise en politique des déchets nucléaires*, Paris, La Découverte, 2006.

Bertrand Anne & all., *Nucléaire et démocratie délibérative. Les technologies nucléaires à l'épreuve du débat public. Pour un observatoire informatisé des débats publics sur l'avenir du nucléaire civil*, Groupe de Sociologie Pragmatique et Réflexive, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 2005.

Blatrix Cécile, « Devoir débattre. Les effets de l'institutionnalisation de la participation sur les formes de l'action collective », in *Politix*, Vol. 15, N°57, 2002, pp.79-102.

_, « Genèse et consolidation d'une institution : le débat public en France », in *Le débat public : une expérience française de démocratie participative* (Sous la direction de Blatrix Cécile & all.), Paris, La découverte, 2007, pp. 43-56.

Blatrix Cécile & all. (sous la direction de), *Le débat public : une expérience française de démocratie participative*, Paris, La découverte, 2007.

Blondiaux Loïc, *Le nouvel esprit de la démocratie : Actualité de la démocratie participative*, Paris, Seuil, 2008.

Blondiaux Loïc et Sintomer Yves, « L'impératif délibératif », in *Politix - Revue des sciences sociales du politique*, Hermes science, Paris, 2002, Volume 15, Numéro 57, pp.17-35.

Boltanski Luc et Thévenot Laurent, *De la justification*, Paris, Gallimard, 1991.

Cabedoche Bertrand, *Ce nucléaire qu'on nous montre. Construire la sociabilité dans le débat sur les énergies*, Paris, L'Harmattan, 2003.

Colson Jean-Pierre, *Le nucléaire sans les Français. Qui décide ? Qui profite ?*, Paris, Maspéro,

1977.

Conseil général de l'Isère, *Creys-Malville : le dernier mot ?*, Grenoble, PUG, 1977.

De Gravelaine Frederique et O'Dy Sylvie, *L'Etat EDF*, Paris, Alain Moreau, 1978.

Fagnani Francis et Nicolon Alexandre (sous la direction de), *Nucléopolis. Matériaux pour l'analyse d'une société nucléaire*, Grenoble, PUG, 1979.

Fourniau Jean-Michel, « L'institutionnalisation controversée d'un modèle français de débat public », in *Télescope*, vol. 17, n° 1, 2011, pp. 70-93.

Grandazzi Guillaume, « Débat public et information sur les risques : le nucléaire aux prismes avec les exigences démocratiques », in *Risques industriels : quelle ouverture publique ?* (Sous la direction de Suraud Marie-Gabrielle & all.), Toulouse, Octares Editions, 2009.

Garraud Philippe, « Politique électro-nucléaire et mobilisation : la tentative de constitution d'un enjeu », in *Revue française de science politique*, n° 3, 1979, pp. 448-474.

Gillet-Bresson Sylvie, « L'enjeu communicationnel du débat public ITER en Provence », in *Les Enjeux de l'information et de la communication*, 2009 (Dossier 2009), pp. 6-17.

Habermas Jürgen, *Le discours philosophique de la modernité*, Paris, Gallimard, 1988.

Hecht Gabrielle, *The radiance of France. Nuclear power and national identity after World War II*, Cambridge, The MIT Press, 1998.

Ion Jacques, *L'engagement au pluriel*, Saint-Etienne, PUS, 2001.

_ « Engagements, espace public et sphère politique en France », in *Questions de communication*, Presses universitaires de Nancy, Nancy, série Actes 3, 2006, pp. 119-132.

Kitschelt Herbert, « Political opportunity structures and political protest: anti-nuclear movements in four democracies », in *British Journal of political Science*, 1986, pp. 57-85.

Mathieu Lilian, *Comment lutter ? Sociologie et mouvements sociaux*, Paris, Textuel, 2004.

Mermet Laurent, « Débattre sans savoir pourquoi : la polychrésie du débat public appelle le pluralisme théorique de la part des chercheurs », in *Le débat public : une expérience française de démocratie participative* (Sous la direction de Blatrix Cécile & all.), Paris, La découverte, 2007, pp. 369-380.

Miège Bernard, *L'information-communication, objet de connaissance*, Bruxelles, De Boeck, 2004.

__, *L'espace public contemporain. Approche info-communicationnelle*, Grenoble, PUG, 2010.

Monnoyer Laurence, « La légitimation par la science : un défi pour la démocratie. Le cas du discours politique sur les essais nucléaires », in *Hermès*, n° 21, 1997, pp. 159-170.

Negt Oscar, *L'espace public oppositionnel*, Paris, Payot, 2007.

Pestre Dominique, *Science, Argent et Politique*, Paris, INRA Editions, 2003.

Rainaud Jean-Marie, *Le droit nucléaire*, Paris, PUF, 1994.

Simonnot Philippe, *Les nucléocrates*, Grenoble, PUG, 1978.

Suraud Marie-Gabrielle, « L'espace public : entre autonomie et institutionnalisation. Le cas d'un débat sur les risques industriels », in *revue Communication*, Laval, 2006, vol. 24, no2, pp. 9-28.

Tarrow Sidney, « Cycles of collective action : between moments of madness and the repertoire of contention », in *Repertoires and cycles of collective action* (Sous la direction de Durham N.C.), Duke university press, 1995, pp. 89-116.

Trinh Sylvaine et Wieviorka Michel, *Le modèle EDF. Essai de sociologie des organisations*, La Découverte, Paris, 1991.

Touraine Alain et all., *La prophétie anti-nucléaire*, Paris, Seuil, 1980.

Zonabend Françoise, « Un débat en débat. À propos du débat public sur le projet de centrale électronucléaire « EPR, tête de série », à Flamanville (Manche) », in *Le débat public : une expérience française de démocratie participative* (Sous la direction de Blatrix Cécile & all.), Paris, La découverte, 2007, pp. 134-141.